

Désignation de l'entreprise : CRUARD CHARPENTE & CONSTR. BOIS SAS	Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01082014	et clos le : 31072015
Durée en nombre de mois	12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	123 126
Production vendue - Services	OC	20 305 563
Production stockée	OD	(272 433)
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	5 000
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	7 166
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Retrètements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	20 168 421

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	7 828 114
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	(15 276)
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	5 556 695
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	6 453
Abandons de créances à caractère commercial	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	13 375 987

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	6 792 434
-----------------------------	--------------------------	-----------	------------------

IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	6 792 434
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.		
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ADVENTI Informatique

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : CRUARD CHARPENTE & CONSTR. BOIS SAS

Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

ADVENTI Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : CRUARD CHARPENTE & CONSTR. BOIS SAS Néant *

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷ :	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
❶	❷	❸	❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % Ou à 16,5 % (1)		
❶	❷	❸	❹	❺	❻	❼ Col. ❼ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>CRUARD CHARPENTE & CONSTR. BOIS SAS</u>						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations*	1	Terrain cruard couverture 1 16122011	3 965			3 965	
	2	Chariot multidirectionnel 27102008	68 000	68 000			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	8 140	4 175	4 175			
	2	10 000	10 000	10 000			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			14 175				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(Ventilation par taux)			

ADVENTI Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : CRUARD CHARPENTE & CONSTR. BOIS SAS										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	17 791	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	558 982		Dividendes		ZD	208 957					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE	350 025						
					Report à nouveau	ZF							
	TOTAL I	ØF	576 774			(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	17 791					
							TOTAL II	ZH	576 774				
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7					YQ	Exercice N :		Exercice N - 1 :			
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	2 733 382		1 751 524			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	129 032				XQ	130 815		116 299			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	630 485		172 059			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	328 968		291 009			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES						ST	1 862 076		1 915 716		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	5 685 727		4 246 607		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	161 686		141 320			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS						9Z	203 557		189 596		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	365 243		330 916		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	3 419 519		3 161 435			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	2 546 710		2 010 613			
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2014)*						ØB	2 720 281					
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 3 handicapés :)						YP	101		100			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale						RL						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP							- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA						Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
								Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD						Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
								Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH							N° SIRET de la société mère du groupe		JJ		

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ADVENTI Informatique

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ADVENTI Informatique

Désignation de l'entreprise <u>CRUARD CHARPENTE & CONSTR. BOIS SAS</u>				Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice	
Reprises sur l'exercice					
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *					
				8X	8Y
				8Z	9A
				9B	9C
Provisions pour dépréciation *					
				9D	9E
				9F	9G
				9H	9J
Charges à payer					
Participation				9K	9L
Investissement construction				9M	9N
Contribution sociale solidarite				9P	9R
				9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :				YN	YO
				↓	↓
				ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORTS INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : CRUARD CHARPENTE & CONSTR. BOIS SAS

Néant *

Exercice N, clos le : 31/07/2015

Formulaire déposé au titre de l'IS ou de l'IR :

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) $\left\{ \begin{array}{l} \text{de l'exploitant ou des associés} \\ \text{de son conjoint} \end{array} \right.$		moins part déductible*		à réintégrer :	WA	635 837	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	4 668	XE	6 503	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés entreprises à l'IS)	WG	1 835			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	91 776	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	94 718
	Amendes et pénalités	WJ	2 942	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	242 128

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
------------	---	----	--	----	--	----	--

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme $\left\{ \begin{array}{l} \text{- imposées au taux de 15 \% ou de 19 \% (16 \% pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)} \\ \text{- imposées au taux de 0 \%} \end{array} \right.$					I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* $\left\{ \begin{array}{l} \text{- Plus-values nettes à court terme} \\ \text{- Plus-values soumises au régime des fusions} \end{array} \right.$					WN	

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	4 875
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8			

TOTAL I WR 984 061

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.* WT

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III) WU 83 341

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme $\left\{ \begin{array}{l} \text{- imposées aux taux de 15 \% (16 \% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)} \\ \text{- imposées au taux de 0 \%} \\ \text{- imposées au taux de 19 \%} \\ \text{- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures} \\ \text{- imputées sur les déficits antérieurs} \end{array} \right.$					WV	
						WH	
						WP	
						WW	
						XB	

Autres plus-values imposées au taux de 19 % I6

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée* WZ

Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A			XA	
--	----	--	--	----	--

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*. ZY

Majoration d'amortissement* XD 960

Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles- (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Zone franche urbaine (art.44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC		

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS) XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		XG	160 859
---	---	----	--	----	---------

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II XH 245 160

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	$\left\{ \begin{array}{l} \text{bénéfice (I moins II)} \\ \text{déficit (II moins I)} \end{array} \right.$	XI	738 901	XJ	
---	--	----	---------	----	--

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)* ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)* XL

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO) XN 738 901 XO

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : CRUARD CHARPENTE & CONSTR. BOIS SAS										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	10 950	UV		UW	10 950			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	55 751		55 751					
	Autres créances clients				UX	5 703 782		5 703 782					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM	127 784		127 784				
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	437 599		437 599				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN							
		Divers				VP							
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	52 758		52 758					
	Charges constatées d'avance				VS	71 847		71 847					
TOTAUX				VT	6 460 472	VU	6 449 522	VV	10 950				
RENVOS	(1)	Montant des		- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
				- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	6 360		6 360						
	à plus d'1 an à l'origine			VH	2 303 641		504 797		1 471 366		327 478		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	2 894 635		2 894 635						
Personnel et comptes rattachés				8C	339 831		339 831						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	202 321		202 321						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	1 214 615		1 214 615						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	166 862		166 862						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	976		976						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	479 334		479 334						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	7 608 573	VZ	5 809 730		1 471 366		327 478		
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	168 690	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	560 395	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ADVENTI Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		CRUARD CHARPENTE & CONSTR. BOIS SAS						Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	40 836	4K	55 671	4L	17 100	4M	79 408
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II	5Z	40 836	TV	55 671	TW	17 100	TX	79 408	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	23 601	6U		6V		6W	23 601
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B	23 601	TY		TZ		UA	23 601	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	64 438	UB	55 671	UC	17 100	UD	103 009	
dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	55 671	UF	17 100			
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ADVENTI Informatique

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : CRUARD CHARPENTE & CONSTR. BOIS SAS Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	196 578	PF	16 127	PG		PH	212 704
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	237 202	PN	105 894	PO		PQ	343 095
	Sur sol d'autrui	PR	937 054	PS	95 056	PT		PU	1 032 111
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 923 776	QA	253 368	QB	68 000	QC	2 109 144
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	8 477	QE	1 127	QF		QG	9 605
	Matériel de transport	QH	814 399	QI	139 926	QJ		QK	954 325
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	210 751	QM	41 329	QN		QO	252 080
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	4 131 660	QV	636 700	QW	68 000	QX	4 700 359
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	4 328 237	ØP	652 827	ØQ	68 000	ØR	4 913 064

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres Immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. de bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ADVENTI Informatique

Exercice N clos le | 31072015

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : CRUARD CHARPENTE & CONSTR. BOIS SAS Néant *

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant le montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise										CRUARD CHARPENTE & CONSTR. BOIS SAS										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations									
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
		TOTAL I								1		2			3						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement								CZ		D8		D9		17 372						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								KD	236 431	KE		KF								
CORPORELLES	Terrains								KG	121 663	KH		KI								
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9					KJ	2 143 687	KK		KL		14 905						
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1					KM	1 797 705	KN		KO								
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2					KP		KQ		KR								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3					KS	2 765 096	KT		KU		157 529						
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *							KV	9 569	KW		KX		3 098						
		Matériel de transport *							KY	1 337 877	KZ		LA		35 610						
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB	306 195	LC		LD		215 910						
	Emballages récupérables et divers *							LE		LF		LG									
	Immobilisations corporelles en cours								LH		LI		LJ								
Avances et acomptes								LK		LL		LM									
TOTAL III								LN	8 481 790	LO		LP		427 052							
Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T									
Autres participations								8U	656	8V		8W									
Autres titres immobilisés								1P		1R		1S									
Prêts et autres immobilisations financières								1T	1 700	1U		1V		9 250							
TOTAL IV								LQ	2 356	LR		LS		9 250							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	8 720 577	ØH		ØJ		453 674							
CADRE B		IMMOBILISATIONS								Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
										par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
		TOTAL I								1		2		3		4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement								IN		CØ		DØ		D7						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								IO		LV		LW	253 803	1X						
CORPORELLES	Terrains								IP		LX	3 965	LY	117 698	LZ						
	Constructions	Sur sol propre							IQ		MA		MB	2 158 592	MC						
		Sur sol d'autrui							IR		MD		ME	1 797 705	MF						
	Inst. gales, agenets et am. des constructions								IS		MG		MH		MI						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT		MJ	68 000	MK	2 854 625	ML						
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers							IU		MM		MN	12 667	MO						
		Matériel de transport							IV		MP		MQ	1 373 487	MR						
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier							IW		MS		MT	522 105	MU						
	Emballages récupérables et divers *							IX		MV		MW		MX							
	Immobilisations corporelles en cours								MY		MZ		NA		NB						
Avances et acomptes								NC		ND		NE		NF							
TOTAL III								IY	71 965	NG		NH	8 836 878	NI							
Participations évaluées par mise en équivalence								IZ		ØU		M7		ØW							
Autres participations								IO		ØX		ØY	656	ØZ							
Autres titres immobilisés								I1		2B		2C		2D							
Prêts et autres immobilisations financières								I2		2E		2F	10 950	2G							
TOTAL IV								I3		NJ		NK	11 606	2H							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4		ØK	71 965	ØL	9 102 286	ØM							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

RENOVOIS

ADVENTI Informatique

Désignation de l'entreprise		CRUARD CHARPENTE & CONSTR. BOIS SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	10 492	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	29 439	34 262
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		2 327
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	39 931	36 589
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	7 317	46 736
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	3 965	17 634
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	11 282	64 370
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	28 649	(27 782)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	323 772	302 770	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	242 128	207 454	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	20 342 557	17 688 261	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	19 706 721	17 129 279	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	635 837	558 982	
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I)		HX		
(9)	Dont transferts de charges		A1	83 646	81 835
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6			
		obligatoires	A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
Voir annexe 2053 Ext1 ci-joint			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

		Désignation de l'entreprise : CRUARD CHARPENTE & CONSTR. BOIS SAS						Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		Exercice (N-1)		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue { biens* services* }	FD	123 126	FE		FF	123 126		98 561	
		FG	20 305 563	FH		FI	20 305 563		18 289 123	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	20 428 689	FK		FL	20 428 689		18 387 684	
	Production stockée*					FM	(272 433)		(996 885)	
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO	5 000		33 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	100 746		170 363	
	Autres produits (1) (11)					FQ	7 166		17 734	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	20 269 167		17 611 896
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS				
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	7 828 114		6 593 227	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(15 276)		(12 256)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	5 685 727		4 246 607	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	365 243		330 916	
	Salaires et traitements*					FY	2 815 807		2 824 667	
	Charges sociales (10)					FZ	1 659 482		1 790 648	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions }					GA	652 827		677 316
							GB			
Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC			3 101	
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	55 671				
Autres charges (12)					GE	6 453		6 363		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	19 054 048		16 460 591	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 215 119		1 151 305	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	33 459		1 140	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			38 637	
Total des produits financiers (V)						GP	33 459		39 776	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	75 491		94 094	
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
Total des charges financières (VI)						GU	75 491		94 094	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(42 031)		(54 317)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 173 088		1 096 988	

BILAN - PASSIF avant répartition

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		CRUARD CHARPENTE & CONSTR. BOIS SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 130 000)	DA	130 000	130 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	13 000	13 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 762 307	2 503 325	
	Report à nouveau	DH	17 791	17 791	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	635 837	558 982	
	Subventions d'investissement	DJ	56 976	68 275	
	Provisions réglementées*	DK			
	TOTAL (I)	DL	3 615 911	3 291 373	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	79 408	40 836	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	79 408	40 836	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 310 001	2 699 129	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	390	8 343	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	8 754 811	9 344 473	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 894 635	1 721 408	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 924 214	1 963 910	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	479 334	293 180	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	16 363 385	16 030 442		
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	20 058 703	19 362 651		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	14 564 541	13 883 146	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 308			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		CRUARD CHARPENTE & CONSTR. BOIS SAS										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12									
Adresse de l'entreprise		3 Rue des sports			53360 SIMPLE					Durée de l'exercice précédent*		12											
Numéro SIRET*												Néant		*									
												Exercice N clos le, 31072015		N-1 31072014									
												Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)												AA											
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*											AB											
	Frais de développement*											CX		CQ									
	Concessions, brevets et droits similaires											AF		240 083		AG		212 704		27 378		26 133	
	Fonds commercial (1)											AH		13 720		AI				13 720			
	Autres immobilisations incorporelles											AJ				AK							
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles											AL				AM							
	Terrains											AN		117 698		AO				117 698		121 663	
	Constructions											AP		3 956 296		AQ		1 375 206		2 581 091		2 767 136	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels											AR		2 854 625		AS		2 109 144		745 481		841 320	
	Autres immobilisations corporelles											AT		1 908 259		AU		1 216 010		692 249		620 013	
Immobilisations en cours											AV				AW								
Avances et acomptes											AX				AY								
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence											CS				CT								
Autres participations											CU		656		CV				656		656		
Créances rattachées à des participations											BB				BC								
Autres titres immobilisés											BD				BE								
Prêts											BF				BG								
Autres immobilisations financières*											BH		10 950		BI				10 950		1 700		
TOTAL (II)											BJ		9 102 286		BK		4 913 064		4 189 223		4 392 340		
Matières premières, approvisionnements											BL		675 278		BM				675 278		660 003		
En cours de production de biens											BN		5 976 696		BO				5 976 696		6 249 129		
En cours de production de services											BP				BQ								
Produits intermédiaires et finis											BR				BS								
Marchandises											BT				BU								
Avances et acomptes versés sur commandes											BV				BW								
Clients et comptes rattachés (3)*											BX		5 759 534		BY		23 601		5 735 932		5 550 972		
Autres créances (3)											BZ		618 142		CA				618 142		556 099		
Capital souscrit et appelé, non versé											CB				CC								
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)											CD				CE								
Disponibilités											CF		2 791 586		CG				2 791 586		1 888 533		
Charges constatées d'avance (3)*											CH		71 847		CI				71 847		65 576		
TOTAL (III)											CJ		15 893 082		CK		23 601		15 869 481		14 970 312		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)											CW												
Primes de remboursement des obligations (V)											CM												
Ecart de conversion actif* (VI)											CN												
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)											CO		24 995 368		IA		4 936 665		20 058 703		19 362 651		
Renvois : (1) Dont droit au bail															(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :				(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :										Stocks :		Créances :									

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ADVENTI Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032